

# Conseil communal de Lausanne

---

Initiative :	Postulat
Titre :	Des nuits sans trafic pour le bien de la santé des lausannoises et lausannois
Initiant-e(-s) :	David Raedler et csts

---

Plusieurs études et articles parus ces derniers mois ont souligné les graves conséquences que le bruit du trafic peut avoir sur la santé des habitantes et habitants d'une ville. S'ajoutant aux autres conséquences négatives d'un trafic motorisé trop important (pollution, maladies pulmonaires, accidentologie, etc.), le bruit a été placé au centre des inquiétudes d'une grande partie du monde médical et scientifique.

S'agissant spécifiquement de Lausanne, une étude parue en 2018 a mis en lumière un lien direct, dans plusieurs quartiers de la ville, entre les problèmes de somnolence la journée et le bruit nocturne causé par la circulation<sup>1</sup>. Menée par des chercheurs du CHUV, des HUG et de l'EPFL, dont le Prof. Stéphane Joost (chercheur au Laboratoire de systèmes d'information géographique de l'EPFL), cette recherche a relevé l'existence de points noirs particulièrement problématiques, dont le carrefour entre l'av. d'Echallens et le ch. de Montétan, les abords de la place de Milan ou encore les alentours de la place de la Riponne. En examinant le cas de 3'700 habitantes et habitants de tous quartiers, et en mettant leurs expériences en rapport avec les données du cadastre du bruit réalisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les chercheurs ont établi un lien direct entre ces problèmes de bruit et la somnolence diurne dont souffrent les personnes concernées.

Cette étude a notamment relevé que la circulation lausannoise était la plus bruyante de Suisse. Elle dépasse en effet souvent les 55 décibels, soit la valeur limite imposée par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (RS 814.41 ; « OPB »)<sup>2</sup>, en raison de ses rues en pente qui entraînent des démarrages ou des accélérations marquées. Cette valeur dépasse en outre le seuil maximal autorisé par l'Office fédéral de la santé publique, qui est de 50 décibels LEQ (moyenne continue dans le temps de l'énergie acoustique diffusée).

L'impact sonore de ces démarrages et accélérations s'avère particulièrement marqué en période nocturne. Or, les perturbations du sommeil causées par le bruit de la circulation ont un réel effet négatif sur la santé, puisqu'elles peuvent causer une somnolence diurne, une augmentation du stress et des maladies psychiques telles que la dépression, un risque accru d'obésité, des maladies cardiovasculaires ou encore des accidents liés à la fatigue.

Les problèmes liés au trafic automobile de nuit sont d'ores et déjà pris en compte par la Ville de Lausanne aux abords des hôpitaux. Afin de limiter les nuisances et permettre aux patients de bénéficier du sommeil nécessaire à leur rétablissement, la circulation automobile est en effet interdite aux abords du CHUV entre 22h et 6h.

Compte tenu de la topographie marquée de la ville, il est impératif de tenir compte de ces éléments et de limiter au maximum les nuisances sonores liées au trafic automobile nocturne. A l'exemple du choix opéré autour des hôpitaux, cela doit notamment se faire par des interdictions partielles de circuler de nuit sur certains tronçons particulièrement problématiques. Cela peut en particulier être le cas sur des tronçons aux pentes marquées. Ces interdictions partielles pourraient réserver certaines exceptions, notamment pour les résidents ou les transports-publics – toujours toutefois en conservant comme objectif central la réduction des nuisances sonores liées au trafic routier.

---

<sup>1</sup> STÉPHANE JOOST, JOSÉ HABA-RUBIO, REBECCA HIMSL, PETER VOLLENWEIDER, MARTIN PREISIG, GÉRARD WAEBER, PEDRO MARQUES-VIDAL, RAPHAËL HEINZER, IDRIS GUESSOUS, *Spatial clusters of daytime sleepiness and association with nighttime noise levels in a Swiss general population (GeoHypnoLaus)*, International Journal of Hygiene and Environmental Health, 1 June 2018, p. 951 à 957.

<sup>2</sup> Annexe 3.

# Conseil communal de Lausanne

---

Ces interdictions nocturnes viennent utilement compléter d'autres mesures prises – ou envisageables – afin de lutter contre le bruit lié au trafic automobile. Cela couvre notamment les limitations de vitesse nocturnes généralisées qui sont prévues pour être mises en œuvre à Lausanne<sup>3</sup>.

Ce n'est qu'avec de telles mesures que les risques pour la santé des lausannoises et lausannois, mis en lumière et développés par l'étude menée par des chercheurs du CHUV, des HUG et de l'EPFL, peuvent être réduits.

## Conclusions :

La présente initiative invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'interdire la circulation nocturne de véhicules motorisés (entre 22h et 6h) sur certains tronçons routiers. Ce faisant, la Municipalité pourra prévoir certaines exceptions (résidents, transports-publics, etc.), tout en conservant comme objectif principal la réduction des nuisances sonores liées au trafic routier.

---

Lausanne, le

9 avril 2019

L'initiant :  
David Raedler

Autres signataires :  Xavier Comany  Alice Genoud  Daniel Dubas

---

<sup>3</sup> <https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/Le-30kmh-la-nuit-une-affaire-de-sante-publique/story/29035039> (vu le 2.04.2019).